AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1202
FR0000053076-FS0478

8 août 2013

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L.233-7-1 du code de commerce)

ADA

(Alternext)

Par courrier reçu le 7 août 2013, la société anonyme Tocqueville Finance[1] (34 rue de la Fédération, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 août 2013, les seuils de 15% et 10% du capital et 5% du capital et des droits de vote de la société ADA[2], et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucune action ADA.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ADA hors marché.

[1] Contrôlée par la Banque Postale. Il est précisé que la société anonyme Tocqueville Finance agit indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Les actions de la société ADA ont été transférées sur Alternext le 24 septembre 2010.